

**Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2015**

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2016

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Et transmise au représentant de l'Etat le

075-200000693-20160316-DCA201623-DE

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2016

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ,

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu la délibération 2014-058 du 10 décembre 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 de l'EIVP ; vu la délibération 2015-019 du 17 avril 2015 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice ; vu la délibération 2015-048 du 7 octobre 2015 approuvant la première décision modificative de l'exercice ; vu la délibération 2015-067 du 2 décembre 2015 approuvant la deuxième décision modificative de l'exercice ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2015 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris, approuvé par la délibération 2016-004 du 16 mars 2016 du Conseil d'administration,

Après élection de Marie-Christine Lemardeley comme Présidente de séance,

Sur proposition du Président de séance,

DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil d'administration approuve le Compte administratif de l'exercice 2015 de la régie EIVP avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

|   |                |
|---|----------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015 | 6.445.991,68 € |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 | 6.705.088,67 € |

*Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de 259.096,99 €, couvert par le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de 270.187,88 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2015 s'élève à 11.090,89 €.*

Section d'investissement

|  |   |
|--|---|
| Recettes d'investissement de l'exercice 2015     | 1.856.366,86 € (hors restes à réaliser) |
| Excédent de financement des exercices antérieurs | + 216.882,38 €                          |
| Dépenses d'investissement de l'exercice 2015     | 1.246.002,40 € (hors restes à réaliser) |

*Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 827.246,84 €. Après déduction des restes à réaliser pour un montant de 55.767,52 €, l'excédent de financement à fin d'exercice 2015 s'élève à 771.479,32 €.*

**Article 2 :** Il est donné quitus au Président du Conseil d'administration pour sa gestion, au vu du Compte administratif de l'exercice 2015 de la régie EIVP.